

L'ADOLESCENCE NORMATIVE

Le développement

L'adolescence est une période importante dans la vie d'une personne. L'adolescence n'est pas un problème en soi, mais une phase d'adaptation. L'individu doit s'adapter à différentes étapes de sa vie et chacune de ces phases comporte son lot d'exigences. On ne parle donc pas de crise, mais de différentes phases, parfois traversée de manière plus ou moins difficiles. Par contre, certains signes peuvent être préoccupants, notamment le fait de ne pas réussir à se faire des amis, une baisse des résultats scolaires, des problèmes de consommation ou de l'absentéisme scolaire. Il demeure important que l'adolescent réussisse à traverser cette période, puisque celle-ci représente une période charnière dans le développement et l'acquisition des habiletés de l'individu, le tout étant nécessaire à sa vie d'adulte.

Retranscription de la conférence donnée par Dr Nathalie Gingras, psychiatre, Programme DIPP du Centre universitaire de Québec - Le 17 juin 2006 – retranscription par Benjamin Gill.

Des études ont montré qu'adultes et adolescents n'utilisaient pas toujours leur cerveau de la même manière pour gérer leurs cognitions, leurs émotions et leurs comportements. Ces recherches ont démontré qu'il existe des processus de maturation du cerveau. Tout comme leur corps, le développement du cerveau des adolescents n'est donc pas complété.

Frances E. Jensen et Amy Ellis Nutt, *The Teenage Brain, A Neuroscientist's Survival Guide to Raising Adolescents and Young Adults*. New York Time Bestseller, École de médecine de l'Université de Pennsylvanie, 2015.

Sautes d'humeur, impulsivité, irritabilité, difficulté de concentration, recherche de sensations fortes... Ces comportements qu'on reproche souvent aux adolescents s'expliquent par le fait qu'à cet âge, le cerveau n'a pas terminé de se développer et cherche à réguler des doses grandissantes d'hormones sexuelles. Ces connexions manquantes ont pour effet de rendre le raisonnement de base plus ardu. « Tout en dessous des grosses régions du cerveau, on a ce qu'on appelle les régions sous-corticales. Ce sont deux régions importantes : l'hippocampe, qui s'occupe de la mémoire, et l'amygdale – pas celle qu'on a dans la gorge –, qui s'occupe de la peur et de la régulation des émotions, indique Sonia Lupien. Il doit y avoir un chef d'orchestre pour tout ça, et c'est le lobe frontal, qui va inhiber certains comportements inappropriés. Par contre, le lobe frontal n'est pas complètement développé à la naissance. Donc, il a du mal à gérer tout ce beau monde-là, et ça donne certains comportements. ».

Sonia, Lupien, *Le cerveau en développement des ados explique leurs comportements*, article de Catherine Perrin, [En ligne : ici.radio-canada.ca] (page consultée le 23 février 2017).

Un ado n'a pas donc les mêmes capacités d'organisation, d'abstraction et de prise de décision qu'un adulte. Normal, leur lobe frontal, siège de ces fonctions évoluées, n'est pas encore tout à fait complété. En ce sens, le jeune n'a pas encore acquis la capacité cognitive pour considérer différentes sources d'informations dans ses prises de décision. On parle alors du *développement de la pensée abstraite*, mais également du développement moral. On note ainsi que le sentiment de justice est très important chez l'adolescent, d'où son attente à se faire respecter

dans le choix de ses valeurs. Cet inachèvement du cerveau expliquerait en partie la propension de certains ados à prendre de mauvaises décisions en adoptant des comportements immatures ou à risque. Or, bien que le jeune souhaite se distancer des adultes, devenir autonome et développer sa propre identité, il a tout de même besoin de sécurité et d'un cadre pour bien se développer et éviter de s'engager dans des conduites à risque (goût du risque et de vivre de nouvelles expériences).

Young. S. *Du plus petit au plus grand : outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans (2^{ème} édition)*, CJM-IU, Montréal, 2014.

C'est dans cette optique que le système de justice pénal pour les adolescents est distinct du système pénal pour adultes, car on attribue aux adolescents un degré de culpabilité morale moindre. Ce principe s'explique par le fait que les adolescents, en raison de leur jeune âge, sont moins matures, moins aptes à exercer leur jugement moral et plus vulnérables aux influences extérieures. Ainsi, la loi vise à favoriser la réinsertion sociale, notamment, par le biais de sanctions moins lourdes.

Ministère de la Justice du Canada. *Site web des lois du Canada*, [En ligne : www.justice.gc.ca, consulté le 6 septembre 2017].

Les principaux besoins des adolescents et les conséquences observées lorsque ces besoins ne sont pas répondus.

| | Exemples de besoins à combler chez les adolescents | Exemples de conséquences liées aux besoins non comblés |
|-------------------------------|---|---|
| Besoins physiologiques | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une hygiène de vie adéquate (alimentation, sommeil, repos, exercice) | <ul style="list-style-type: none"> • Fatigue • Problèmes de santé • Irritabilité • Faible concentration • Absentéisme scolaire |
| Besoin de sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un espace psychologique, un refuge offrant une sécurité et un contrôle • Se sentir soutenu lorsque nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> • Isolement • Signes de stress et d'anxiété • Mépris de l'autorité |
| Besoin d'appartenance | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir l'occasion d'entrer en contact avec les autres • S'intégrer à un groupe • Obtenir un statut social • Avoir un espace pour s'exprimer de façon socialement acceptable | <ul style="list-style-type: none"> • Exclusion par rapport aux groupes d'amis • Manque de respect envers d'autres jeunes • Intimidation |
| Besoin d'estime | <ul style="list-style-type: none"> • Être reconnu, apprécié • Sortir du lot • Faire un travail utile et visible • Exprimer son talent et sa compétence • Varier, innover dans ses tâches et ses | <ul style="list-style-type: none"> • Dépendance envers l'adulte et besoin constant d'approbation • Peu d'initiative • Discours négatif par rapport à l'école et à la vie sociale |

| | | |
|------------------------------|---|---|
| | loisirs | |
| Besoin de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> • S'épanouir • Approfondir sa culture • Se former et continuer son propre développement • Être écouté et se sentir compris | <ul style="list-style-type: none"> • Peu de projets menés à terme • Faible participation à des activités • Décrochage scolaire |

Desjardins, S. *Offre de service en arts et culture*, Montréal, CJM-IU, 2011.

Maslow, A. *La pyramide de Maslow*. [En ligne : www.des-livres-pour-une-santé-durable.fr/tag/pyramide-de-maslow] (page consultée le 23 février 2017).

Commission scolaire des Samares, *Trousse d'information et d'intervention sur l'élève TDAH au secondaire*. [En ligne : www.cssamares.qc.ca/trousse-TDAH] (page consultée le 23 février 2017).

Le développement est un processus continu, dynamique et qui suit certaines étapes prévisibles. De plus, il s'agit d'un processus qui progresse selon le rythme du jeune et qui est influencé par son hérédité, son tempérament, sa relation avec ses parents et son environnement. Il convient aussi de mentionner que les différentes sphères de développement sont interdépendantes. Il faut donc considérer le développement comme un tout qui se construit graduellement et que l'acquisition de certaines habiletés et compétences dépend de certaines autres.

Les adolescents doivent faire face à plusieurs **défis développementaux**, notamment le fait de :

- mettre des limites aux autres (se faire respecter),
- expérimenter des rôles et responsabilités,
- apprendre l'autodiscipline par l'intériorisation des valeurs et des règles sociales,
- développer leur confiance en eux et aux autres,
- apprendre à résoudre des conflits,
- élaborer son système de valeurs,
- évaluer concrètement l'impact de leurs idées ou projets sur la réalité.

Le développement physique se caractérise essentiellement par une accélération rapide de la croissance (poussée de croissance), le développement des caractères sexuels primaires (maturation des glandes sexuelles) et secondaires (seins, voix, poils, etc.), les changements dans la composition du corps (proportion du gras et des muscles) ainsi que la capacité aérobique du corps (force, résistance, etc.). Par ailleurs, l'**image corporelle** représente une variable très importante de l'estime de soi à l'adolescence. Le jeune est très sensible au regard des autres. Il peut vivre certaines pressions pour correspondre aux standards physiques véhiculés. Enfin, durant cette période de grands changements, le jeune a particulièrement **besoin de bien manger, bien dormir et bien bouger**.

Le développement affectif représente la **quête d'identité** qui amène le jeune à se questionner sur qui il est vraiment et où il va. Au terme de cette période, l'adolescent devra avoir acquis le sentiment d'être une personne unifiée même s'il a plusieurs rôles à jouer. Ainsi, il a des habitudes qui lui sont propres, des motivations et des attitudes spécifiques lui permettant de

répondre aux exigences du milieu. La construction de l'identité est teintée par plusieurs sentiments : les sentiments de continuité, d'intégrité, d'être distinct des autres, d'appartenance, d'efficacité, d'estime de soi et d'avoir un sens.

Le développement affectif se caractérise aussi par l'**autonomie émotionnelle** à l'adolescence. Pour atteindre cette autonomie, quatre conditions apparaissent comme étant nécessaires. On réfère ainsi à la « désidérialisation » des parents, à la capacité de considérer ses parents comme des êtres indépendants et multidimensionnels (c'est-à-dire pouvant jouer plusieurs rôles), à la capacité de se débrouiller (sortir de la dépendance aux parents) et au besoin de préserver son intimité personnelle. Enfin, avec la puberté apparaissent des pulsions nouvelles en raison des changements hormonaux. Au niveau de la **sexualité**, les adolescents doivent apprendre à exercer un contrôle sur ce qui leur arrive, à devenir autonome et à résister aux pressions des pairs face aux expériences qu'ils sont appelés à vivre.

Pour ce qui est du **développement cognitif**, la maturation des cellules nerveuses permet d'éliminer des connexions nerveuses inutiles afin d'améliorer les **fonctions de haut niveau** : autoévaluation, planification à long terme, établissement de hiérarchies facilitant les activités et actualisation de comportements prosociaux appropriés. Le jeune peut donc réfléchir à des concepts ainsi qu'à ses pensées (métacognition). Il exerce alors un meilleur contrôle des processus de résolution de problèmes et développe la capacité de passer du concret à l'abstrait. Cette capacité lui permet de formuler des hypothèses, planifier des activités, établir des stratégies, tirer des conclusions à partir de données, etc. Ces compétences ont des répercussions sur sa mémoire, sa communication, son attention et sa compréhension des autres. Enfin, le jeune acquiert également la **pensée morale** qui se divise en plusieurs stades et se caractérise, entre autre, par l'intégration des conventions servant à régir les rapports interpersonnels et par la capacité à se mettre à la place de l'autre dans ses prises de décisions.

En ce qui concerne le **développement social**, mentionnons d'abord que le besoin d'indépendance du jeune l'amène à se comporter de façon plus autonome. Toutefois, il doit aussi se gérer lui-même et avoir des comportements qui sont acceptables pour les autres. Le développement de compétences sociales dépend de plusieurs facteurs, notamment le tempérament et la personnalité, le rendement intellectuel, la famille, l'école, les réseaux d'amis, etc. Les compétences sociales dépendent de certaines capacités dont l'adolescent dispose : estime de soi, sentiment d'efficacité personnelle, cognition sociale (capacité de se mettre à la place de l'autre), et capacité à résoudre des problèmes interpersonnels. Par ailleurs, le **milieu social** du jeune est beaucoup plus élargi qu'à l'enfance et il crée des liens en dehors de la supervision parentale. Il a besoin d'exercer son sens des responsabilités et de s'engager. De plus, l'**amitié** représente une belle occasion pour apprendre à résoudre des conflits, gérer des émotions, définir sa pensée et ses idées, vivre une relation dans l'intimité, partager, etc. Le **sentiment amoureux** est également vécu avec beaucoup d'intensité à l'adolescent. Le jeune doit faire face à plusieurs défis qui touchent son estime de lui-même, la satisfaction de ses besoins et son épanouissement. Enfin, le **milieu scolaire** doit offrir une réponse aux interrogations du jeune et l'aider à faire des liens entre ses connaissances et les diverses informations qu'il reçoit. Il doit aussi être soutenu dans la découverte des stratégies d'apprentissage et la résolution de problèmes. L'adolescent doit comprendre qu'il a un pouvoir sur ses apprentissages et que leur qualité ne dépend pas uniquement de son intelligence.

Young. S. *Du plus petit au plus grand : outil de soutien à l'observation et à l'accompagnement des enfants de 0 à 18 ans (2^{ème} édition)*, CJM-IU, Montréal, 2014.

Si l'adolescence est un moment de croissance et de potentiel exceptionnel, c'est également un moment où les risques sont importants et au cours duquel le contexte social peut exercer une influence déterminante. Les adolescents dépendent de leur famille, de leur communauté, de leur école, des services de santé et de leur lieu de travail pour apprendre toute une série de compétences importantes qui peuvent les aider à faire face aux pressions qu'ils subissent et à réussir le passage de l'enfance à l'âge adulte. Les parents, les membres de la collectivité, les dispensateurs de services et les institutions sociales ont la responsabilité à la fois de promouvoir le développement et l'adaptation des adolescents et d'intervenir efficacement lorsque des problèmes se posent.

Organisation mondiale de la santé, *développement des adolescents* [En ligne : www.who.int/fr/] (page consultée le 23 février 2017).

CYBER-INTIMIDATION

*Les informations contenues dans ce texte sont tirées presque intégralement des sites web suivants :

<https://www.spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation>

<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Intimidation>

<https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

https://www.cyberaide.ca/app/fr/internet_safety

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/index-fra.htm>

La cyber-intimidation est le fait de harceler une personne ou de tenir à son endroit des propos menaçants, haineux, injurieux ou dégradants, qu'ils soient illustrés ou écrits. Elle concerne également le fait de harceler une personne en utilisant les moyens suivants :

- Le courriel
- Les salons de clavardage (chat room)
- Les groupes de discussion
- Les sites web
- Les messageries instantanées

Exemples de cyber intimidation :

- Envoyer des courriels ou des messages textes ou instantanés méchants ou menaçants.
- Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
- Créer un site Web pour se moquer des autres.
- Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
- Amener une personne à révéler des renseignements personnels ou des choses gênantes puis les transmettre à d'autres.

Contrairement à l'intimidation traditionnelle, la cyber intimidation suit sa victime en tout temps, de l'école au centre commercial et jusqu'à la maison, où la victime serait à l'abri de l'intimidation traditionnelle.

Malheureusement, les conséquences de l'intimidation pour les victimes sont variées, allant de la **perte de l'estime** de soi à la **dépression** et même, dans certains cas, au **suicide**.

Conseils de prévention

- Quitter l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (p. ex. : réception d'un courriel menaçant) et prévenez un adulte de confiance
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mots de passe, etc.

- Éviter d'échanger avec l'intimidateur, ne pas répondre aux messages intimidants
- Prévenir le fournisseur de services Internet ou de téléphonie cellulaire, selon le cas
- Alerter le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle

Mesures à prendre

En tant que jeune

Si tu es victime d'intimidation

- Éloigne-toi ou quitte la conversation en ligne.
- Garde des preuves de l'intimidation (prends les messages en note ou sauvegarde une saisie d'écran des messages en ligne).
- Parles-en à un adulte de confiance. Si tu ne fais confiance à personne ou si tu dois parler avec quelqu'un de toute urgence, communique avec Jeunesse, J'écoute (confidentiel et sans frais).
- Signale l'intimidation à la direction de l'école.
- Signale toute infraction criminelle (menaces, voies de fait, exploitation sexuelle) à la police.
- Signale les messages textes non désirés à ton fournisseur de services téléphoniques.
- Signale la cyber intimidation au site de média social et bloque la personne responsable.
 - Facebook
 - YouTube - Centre de sécurité
 - Twitter
 - Instagram – bloquer un utilisateur ou signaler un incident
 - Tumblr - ignorer (bloquer) une personne

Si tu connais une personne qui est victime d'intimidation...

La plupart des incidents d'intimidation durent tant et aussi longtemps que des personnes regardent et en rient. En tant que témoin, tu as le pouvoir d'arrêter l'intimidation. Dans 60 % des cas, l'intimidation cesse en moins de 10 secondes lorsqu'un témoin intervient. (Jeunesse, J'écoute)

- Si tu te sens en sécurité, dis à l'intimidateur d'arrêter.
- Trouve des amis, des élèves, des jeunes ou un adulte qui pourront t'aider à l'arrêter.
- Lie-toi d'amitié avec la personne intimidée puis éloigne-la de la situation.
- Parle de la situation à un enseignant ou au personnel de l'école.

- Rédige une lettre anonyme et envoie-la à un enseignant ou à un adulte de confiance.

En tant qu'adulte

Si vous savez ou croyez qu'un enfant est victime d'intimidation...

- Parlez-lui, faites-lui savoir qu'il peut vous faire confiance et qu'il ne devrait pas faire face à l'intimidation par lui-même.
- Aidez-le :
 - prenez des notes sur les incidents d'intimidation;
 - signalez les messages textes non désirés au fournisseur de services téléphoniques et la cyber intimidation au site de média social;
 - signalez l'intimidation à la direction de l'école;
 - signalez toute infraction criminelle (menaces, voies de fait, harcèlement et exploitation sexuelle) à la police.

TRANSGENRE

Définitions

Transgenre ou Trans : termes qui renvoient à une personne dont l'identité du genre ne concorde pas avec le sexe assigné à la naissance.

Identité du genre : sens ou sentiment intérieur qu'a une personne d'appartenir au sexe masculin, féminin ou autre; l'identité de genre est relative à la façon dont la personne se voit, se perçoit et s'identifie elle-même; cette expérience profondément intérieure ne peut pas être déterminée par les autres.

Expression du genre : façon d'exprimer son identité de genre à autrui ou manière dont une personne exprime sa féminité, sa masculinité ou l'identité qui lui correspond.

Bureau des affaires juridiques de la Commission scolaire de Montréal (2017), Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal, (ed. rév. le 23 février 2017).

Urgence d'intervenir

Chez la population juvénile, il est difficile de quantifier le nombre d'enfant transgenres. Cependant, ces jeunes font partie des populations les plus vulnérables. Ils :

- sont plus susceptibles d'être victimes d'abus et de violence;
- sont plus susceptibles de vivre des expériences de cyberintimidation et d'intimidation;
- ne se sentent pas en sécurité à l'école;
- sont plus à risque de développer des dépendances à la drogue ou à l'alcool;
- sont surreprésentés chez les populations itinérantes.

Pullen Sansfaçon, A. (2015), Parentalité et jeune transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives. Santé mentale au Québec, Vol. 40(3) 93 à 107.

Les enfants transgenres n'en peuvent plus d'attendre : 73 % des jeunes transgenres vivent de la détresse psychologique, plus de 53 % ont une faible estime d'eux-mêmes et plus de 70 % d'entre eux affirment avoir été victimes de violence basée sur les stéréotypes de genre.

Manon Massé, Radio Canada, 2016.

Bauer et coll., 2013, estiment que 77 % des personnes transgenres en Ontario ont eu des pensées suicidaires et que 43 % ont fait une tentative. De ce 43 %, 36 % avait moins de 15 ans.

Conditions favorables

Plusieurs facteurs contribuent à l'épanouissement des jeunes transgenres, soit l'accès à des services psychosociaux, à des soins de santé et à des communautés de soutien. Toutefois, l'élément central qui contribue à l'épanouissement des transgenres est le support de la famille immédiate, soit les parents. L'appui de ceux-ci a un impact direct sur la détresse psychologique, les idéations suicidaires, l'estime de soi, bref ils ont une meilleure santé mentale.

Il n'en demeure pas moins que les parents sont souvent en état de choc lorsqu'ils découvrent que leur enfant est transgenre. Ils doivent souvent passer par une période d'acceptation et sont souvent pris avec un profond désir de vouloir protéger leur enfant de certaines difficultés. Cette traversée représente une source de stress importante pour les parents.

Pullen Sansfaçon, A. (2015), Parentalité et jeune transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives. *Santé mentale au Québec*, Vol. 40(3) 93 à 107.

Pour obtenir de plus amples informations sur le sujet, voici des références

- http://www.medsp.umontreal.ca/IRSPUM_DB/pdf/29857.pdf
- http://www.michelcampbell.com/index.php?option=com_content&view=article&id=120&Itemid=158
- <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/lignes-directrices-transgenres.pdf>

LÉGALISATION DU CANNABIS

http://www.santemonteregie.net/santemc/documentation/Cannabis_memoireDSP_VF.pdf

LA RADICALISATION

La radicalisation est définie comme un ensemble de gestes qualifiés d'« extrêmes » ou qui découlent d'une interprétation plus littérale des principes d'une idéologie politique, religieuse, culturelle ou économique, comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence.

L'action préconisée par le gouvernement du Québec s'inscrit dans une démarche de prévention, notamment afin de contrer les facteurs pouvant mener à l'émergence d'actions et de discours prônant la violence et contraires aux valeurs démocratiques.

Comme la radicalisation des jeunes semble passer par Internet et les réseaux sociaux, la prévention de ce phénomène devrait elle aussi passer par ces mêmes canaux. Avant tout, il est important de se questionner sur les raisons qui motivent ces jeunes dans ce parcours de radicalisation menant à la violence et sur les moyens à mettre en place pour les en empêcher.

Reportage d'Aude Brassard-Hallé
Radio-Canada avec La Presse canadienne,
Publié le dimanche 30 octobre 2016 à 7 h 13 | Mis à jour le 30 octobre 2016 à 21 h 17.

La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble a pour objectifs d'améliorer la compréhension du phénomène de la radicalisation menant à la violence, de renforcer la concertation de divers secteurs et acteurs de la société en vue de détecter les signes naissants de ce phénomène et de favoriser des interventions rapides pour empêcher son intensification. Le Plan d'action cible l'importance de se mobiliser ensemble, de mettre en œuvre une stratégie cohérente de prévention et d'agir en amont.

Résultat du travail concerté d'un comité interministériel, le Plan d'action comprend un ensemble de mesures et moyens d'action regroupés en quatre axes : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

Dans le cadre du Plan d'action, le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, avec l'appui de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, a rendu disponible un service téléphonique d'écoute, d'évaluation et de conseil. Ce service gratuit et confidentiel est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur l'ensemble du territoire du Québec (**514 687-7141; 1 877 687-7141**). Rappelons que le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence vient en aide aux gens en situation de radicalisation et à leurs proches ainsi qu'aux victimes de discours haineux. Sa mission est de mettre en place des stratégies concrètes de prévention et de mener des recherches pour améliorer la compréhension des phénomènes de radicalisation violente afin d'appuyer les interventions sur le terrain. Bien qu'il soit nécessaire d'investir dans la compréhension du phénomène, mais également dans l'efficacité des programmes en place, cela représente un défi d'ordre éthique pour les chercheurs quant à l'utilisation des données confidentielles recueillies sur les personnes radicalisées. À ce jour, il est donc difficile d'obtenir un ordre de grandeur pour ce qui est du nombre de jeunes radicalisés au Québec.

Parallèlement aux diverses actions mises en place, la communauté scientifique est conviée autour de recherches visant à mieux comprendre le phénomène et le processus de la radicalisation menant à la violence, à repérer les voies les plus porteuses pour la prévenir et la contrer et à améliorer les interventions visant la déradicalisation. De façon plus spécifique, il s'agit de :

- Comprendre le processus de la radicalisation menant à la violence et de déradicalisation pour mieux prévenir.
- Comprendre les perceptions de la population québécoise, et le rôle des médias (de masse et sociaux) à l'égard du phénomène de la radicalisation menant à la violence, pour mieux prévenir.

Enfin, le Plan d'action s'inscrit dans un ensemble d'actions entreprises par le gouvernement du Québec. Son axe Vivre ensemble prend toute son ampleur dans la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec et sa stratégie d'action 2016-2021. La Stratégie prévoit plusieurs moyens d'action visant l'égalité

réelle ainsi que le renforcement des liens de confiance et de solidarité entre les Québécoises et Québécois de toutes origines.

Gouvernement du Québec; Plan d'action gouvernemental 2015-2018. *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.* [En ligne : www.midi.gouv.qc.ca] (page consultée le 23 février 2017).

Les signes d'alerte

Bien que parfois difficile à repérer, le processus de radicalisation se traduit le plus souvent par une rupture rapide. Si un seul indice ne permet pas de conclure à la radicalisation, certains changements de comportement peuvent attirer l'attention.

- **Rupture relationnelle** avec les amis, abandon des activités, isolement, mutisme.
- **Rupture avec l'école** : contestations, multiplication des absences, suspensions, déscolarisation soudaine.
- **Rupture avec la famille** : diminution des communications avec les proches, fugues.
- **Nouveaux comportements** dans les domaines alimentaires, vestimentaires, etc.
- **Modification de l'identité sociale** et discours antisociaux, virulents ou violents.
- **Intérêt soudain** pour une religion ou une idéologie, manifestement excessif et exclusif.
- **Socialisation réduite aux réseaux sociaux**, fréquentation de sites à caractère radical.

Ces signes, plus ou moins visibles, peuvent toucher les adolescents provenant de toutes classes sociales confondues, parfois en situation d'isolement, d'échec scolaire ou de désaffiliation. Le processus de radicalisation peut également toucher des jeunes qui semblent parfaitement intégrés socialement, vis-à-vis desquels la vigilance de la famille a pu échapper.

Face à ces signes ou situations, la règle est de ne pas rester seul et de partager les informations avec l'école ou les autorités policières.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche/République française (MENESR) (2015). *Prévenir la radicalisation des jeunes.* [En ligne : cache.media.education.gouv.fr/.../Prévenir-la-radicalisation] (page consultée le 23 février 2017).

LA DISTINCTION ENTRE LA DÉLINQUANCE COMMUNE ET LA DÉLINQUANCE DISTINCTIVE

La délinquance commune est un épiphénomène de l'adolescence et elle n'est pas à proprement parler l'expression d'un engagement dans la criminalité. Il s'agit plutôt de gestes répréhensibles s'intégrant dans le parcours d'adolescents en processus de socialisation. L'adolescent se trouve dans une période de changement, de développement et la délinquance peut se comprendre comme une transgression des règles et des normes sociales, un certain test des limites de la société permettant un apprentissage des prescriptions normatives, une expérimentation de conduites inappropriées.

En 1987, selon des données rapportées par Fréchette et Leblanc, 82 % des adolescents admettaient avoir commis une infraction. Il est alors apparu que la majorité des adolescents commettait très peu d'actes délinquants et que seule une très faible minorité en posait beaucoup. De là l'importance de bien discriminer les adolescents dont la **délinquance** est **commune** de ceux dont la **délinquance** est **distinctive**. La délinquance commune se matérialise à travers un nombre limité d'infractions de gravité mineure ou moyenne, elle demeure relativement occasionnelle et concentrée sur une période de temps limitée. Toujours selon Fréchette et Leblanc (1987), la conduite délinquante d'occasion ou délinquance commune est le fait de 45 % des adolescents.

Ces études ont également démontré que la délinquance commune ne traduit pas de difficultés graves d'adaptation sociale et se résorbe d'elle-même, l'adolescent disposant des ressources sociales et psychologiques pour adapter sa conduite aux normes sociales. Elle constitue tout à fait la clientèle recherchée en sanction extrajudiciaire pour qui cette forme d'intervention est suffisante par rapport aux objectifs de responsabilisation, de réparation et de conscientisation. Cependant, il arrive que la sanction extrajudiciaire soit également privilégiée dans les cas où la délinquance du jeune ne s'inscrit pas dans un système de valeurs délinquantes, mais correspond plutôt à des difficultés d'adaptation (troubles de comportement) qui sont traitées selon la LPJ. La sanction extrajudiciaire s'intègre alors dans un ensemble de services impliquant un travail conjoint et par voie de conséquence, l'élaboration d'un plan d'intervention intégré (PII).

Bien que la délinquance commune soit le lot de la majorité des adolescents et que la plupart d'entre eux n'accèdent pas au « statut » de véritables délinquants, il n'en demeure pas moins que cette délinquance exerce un tort réel et nuisible. Enfin, cette distinction majeure entre les deux types de délinquance se retrouve tant au niveau des caractéristiques de passage à l'acte (volume, nature, diversité, durée, précocité) qu'au niveau des caractéristiques sociales et psychologiques propres à chacun des adolescents impliqués.

Desjardins, S., Pinsonneault, N. et Lafaille, F. *Programme de sanctions extrajudiciaires : guide pratique*, CJM-IU, Montréal, 2008.

Fréchette, M. et M. Le Blanc. *Délinquances et délinquants*. Gaëtan Morin Éditeur, Boucherville. 1987.

L'ÉVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE AU QUÉBEC

Une description de l'ensemble des actes de délinquance juvénile répertoriés au Québec entre 2005 et 2010 met en évidence que l'indice de gravité moyen du premier délit officiellement enregistré tend à diminuer légèrement au fil des ans. Ainsi, parmi les 180 391 infractions répertoriées, celles commises contre la propriété sont les plus nombreuses. Elles sont suivies de crimes contre la personne, manquements à une ordonnance ou condition, infractions relatives aux drogues et infractions liées aux armes à feu. Le délit ayant entraîné la première prise en charge est très souvent un crime contre la propriété. Bref, la première infraction est souvent bénigne. Simultanément, l'âge moyen au premier délit pour lequel le jeune a été reconnu coupable ou s'est déclaré responsable a augmenté lentement de 2005 à 2010, passant de 15 ans à 15 ans et 3 mois.

Une analyse classificatoire a permis d'identifier quatre profils ou trajectoires de délinquance. Les jeunes présents dans le système de justice en raison d'une délinquance ponctuelle sont les plus nombreux (61,5% de la cohorte). Parmi eux, ceux qui entrent tardivement (41,6%) dans le système de justice le font pour des délits moins graves que leurs homologues entrés précocement (19,9%). Par ailleurs, 38,5% des jeunes ont récidivé au moins une fois et suivent d'autres trajectoires. Certains se caractérisent par une trajectoire brève, mais intense (15,4%), c'est-à-dire une période de récidive limitée à quelques mois. On y retrouve plusieurs vols, introductions par effraction, voies de fait et manquements. D'autres ont une trajectoire précoce et persistante (14,4%) qui se caractérise par sa durée et son polymorphisme (délits variés, fréquents et persistants). La dernière trajectoire, intermittente et bénigne (8,7%), se distingue par une faible récidive, ainsi que par des délits officiels très peu graves (ex. : infractions relatives aux drogues).

Enfin, au cours de la période d'observation, près de 40% des jeunes ont commis au moins un second délit. Les jeunes les plus à risque de récidive sont des garçons, assez jeunes au moment de leur première infraction officielle, plus souvent auteurs d'une infraction contre les biens, issus de milieux socioéconomiques défavorisés, présentant des antécédents en LPJ et ayant reçu une première mesure qui n'était pas une sanction extrajudiciaire.

Lafortune, D., Royer, M.N., Rossi, C., Turcotte, M.E., Boivin, R., Cousineau, M.M., Dionne, J., Drapeau, S., Guay, J.P., Fenchel, F., Laurier, C., Meilleur, D. et Trépanier, J. (2015). *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* (FQRSC 2011-TA-144097).

La surreprésentation des enfants autochtones dans le système de la LPJ

Les données disponibles pour le Québec révèlent des taux de signalement pour les enfants autochtones qui sont 3,5 fois plus élevés que pour les enfants allochtones. Aussi, les enfants autochtones sont pris en charge par le système de protection de la jeunesse cinq fois plus souvent que les autres enfants et les taux de placement sont de 3 à 3,5 fois plus élevés que pour les enfants allochtones. Dans la très grande majorité des cas, les signalements qui sont retenus ont pour motif la négligence¹.

Selon le rapport de la composante Premières Nations de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants réalisée en 2008 (ci-après l'Étude canadienne), cette situation peut s'expliquer, en partie, par l'existence de facteurs de risque plus élevés chez les personnes responsables de prendre soin des enfants des Premières Nations ainsi que par les caractéristiques des familles et des foyers².

Parmi les facteurs de risque relevés le plus fréquemment dans l'Étude canadienne, on compte les problèmes de violence familiale, d'alcoolisme et de toxicomanie, de santé mentale, d'isolement social ainsi que les antécédents de placement chez les responsables des soins³. L'existence de ces multiples difficultés nuisent à la capacité des parents de répondre aux besoins physiques, sociaux et affectifs qui favorisent le développement sain de l'enfant.

Par ailleurs, les caractéristiques des familles et des foyers des Premières Nations peuvent également expliquer le taux élevé d'enquêtes parmi cette population. D'abord, l'Étude canadienne révèle que près de 30% des enquêtes chez les membres des Premières Nations portent sur des familles ayant de multiples enfants, soit quatre (4) enfants ou plus par foyer, comparativement à 15% chez la population non autochtone. Aussi, dans près de 50% des enquêtes chez les membres des Premières Nations, les principales sources de revenus sont l'aide sociale, l'assurance-emploi et d'autres prestations gouvernementales, ce qui peut être considéré comme un indicateur de faible revenu. Ces données indiquent que le taux élevé d'enquêtes parmi cette population reflète, entre autres choses, des enjeux liés à la pauvreté, ce qui est corroboré par une étude réalisée en 1998 au Québec sur les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés au DPJ⁴.

En fait, il existe un lien clair entre les conditions économiques précaires des familles et les signalements pour mauvais traitements d'enfants, particulièrement pour les cas de négligence⁵. Selon l'Étude canadienne, près de la moitié des cas de mauvais

¹ Côté 2011 : 15 et 16. Les données sont basées sur les rapports AS-480 et AS-480(A) du ministère de la Santé et des Services sociaux produits en mars 2009.

² Sinha et al. 2011.

³ *Ibid.* : 47 et 48. Le facteur de risque concernant les antécédents de placement chez les responsables des soins nous ramène au contexte historique qui façonne les expériences des enfants et des familles des Premières Nations, et notamment aux répercussions directes et intergénérationnelles de la «rafle des années 1960» et des traumatismes subis dans les pensionnats.

⁴ Tourigny et al. 2007 : 96.

⁵ Sinha et al. 2011 : 10.

traitements relevés chez les enfants des Premières Nations sont identifiés comme des cas de négligence. Évidemment, les familles aux prises avec des ressources limitées font face à de plus grands défis pour procurer à leurs enfants une alimentation saine, un habillement et des soins adéquats ainsi que des activités qui favorisent leur plein développement. Ces difficultés, associées aux effets intergénérationnels des politiques d'assimilation qui ont miné la transmission des habiletés parentales et généré bien souvent des attitudes autodestructrices suite à l'exposition à des comportements abusifs, ont un impact direct sur le développement des capacités parentales chez les Autochtones.

Informations tirées des travaux du comité sur les projets de vie des enfants autochtones, document de travail de janvier 2016 MSSS

LES JEUNES ISSUS DE L'IMMIGRATION

L'intégration scolaire des jeunes issus de l'immigration

Dans certains quartiers montréalais, les élèves issus de l'immigration peuvent représenter jusqu'à 74,6% de la population scolaire. Ainsi, 56% des élèves issus de l'immigration fréquenteraient une école située sur l'île de Montréal. De plus, la proportion des élèves de deuxième génération (nés au Canada et dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada) a continué de dépasser celle des élèves de première génération (nés à l'extérieur du Canada) au cours des quinze dernières années. L'Afrique (particulièrement la Maghreb), l'Asie (particulièrement l'Asie de l'Est) et l'Amérique (particulièrement l'Amérique du Sud et les Caraïbes) apparaissent comme étant les principaux continents d'origine des élèves de première génération. Lors d'une étude réalisée en 2011-2012, 14,2% des élèves québécois n'avaient ni l'anglais ni le français comme langue maternelle (allophones). Ce chiffre était de 42,6% sur l'île de Montréal. Les cinq langues les plus souvent parlées par ces élèves étaient par ordre décroissant d'importance l'arabe, l'espagnol, le créole, l'italien et le chinois.

L'accueil des jeunes immigrants passe inévitablement par l'école qui demeure un lieu très important pour la socialisation et les apprentissages. Il semble que plus l'immigration est récente, plus les élèves risquent de résider dans une zone défavorisée de Montréal. Par contre, on note que la situation de décrochage scolaire est similaire pour les élèves issus de l'immigration que pour l'ensemble de la population scolaire.

Toutefois, le milieu scolaire doit faire à de grands défis relativement à l'accueil et à l'intégration des jeunes immigrants : communication, rapprochement école-famille, connaissance du système et des ressources, différences culturelles, etc. Il est important d'agir en amont auprès des jeunes issus de l'immigration qui apparaissent comme étant les plus à risque, soit ceux qui :

- n'ont pas le français comme langue maternelle ou d'usage;
- sont nés à l'étranger;
- sont originaires de certaines régions (Asie du Sud, Antilles/Afrique subsaharienne et Amérique centrale et du Sud);
- sont arrivés en cours de scolarité secondaire;

- présentent déjà à leur entrée dans le système scolaire québécois un grand retard scolaire (soit de plus de deux ans);
- fréquentent une école publique de milieu défavorisé;
- terminent leur scolarité dans le secteur de l'éducation des adultes.

Le milieu scolaire québécois établit des liens étroits avec un ensemble d'organismes parmi lesquels on trouve d'autres institutions publiques, des organismes communautaires qui interviennent spécifiquement auprès des populations immigrantes et des associations liées à des communautés ethniques ou religieuses spécifiques.

Enfin, la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle (MEQ, 1998) propose trois principes d'intervention propres à guider l'action de la communauté éducative d'une part, pour favoriser l'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration et d'autre part, pour assurer l'éducation interculturelle auprès de l'ensemble de la population scolaire. Ces principes sont : 1) la promotion de l'égalité des chances, 2) la maîtrise du français, langue commune de la vie publique et 3) l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

Bakhshaei, M. (2015). *La scolarisation des jeunes québécois issus de l'immigration : un diagnostic : rapport de recherche de la Fondation Lucie et André Chagnon.*

Jeunes issus de l'immigration. [En ligne : www.reseaeuussitemontreal.ca] (page consultée le 7 mars 2017).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (2014). *La politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle (1998). Rapport d'évaluation.* Gouvernement du Québec.

La compétence ethnoculturelle

Les familles issues des communautés ethnoculturelles, particulièrement celles qui ont immigré récemment, «présentent plusieurs facteurs de risque en raison des conditions difficiles qui accompagnent souvent l'arrivée dans un nouveau pays, du stress de l'intégration, et dans certain cas, de la discrimination »⁶. Les familles font face à un choc culturel et doivent apprendre à composer avec les valeurs de notre société. Pour ce qui est des jeunes issus des communautés ethnoculturelles, ils sont confrontés à deux systèmes de valeurs, celui de la société d'accueil et celui de leur famille. Quant aux intervenants, mentionnons qu'ils composent eux aussi avec deux systèmes de valeurs, les leurs et celles de la famille immigrante.⁷

L'accès aux services de santé et aux services sociaux est un moyen pour favoriser l'inclusion et la participation des personnes issues des communautés ethnoculturelles. Il s'agit plus particulièrement d'assurer le droit de recevoir ces services dans l'égalité de tous. Ainsi, le fait d'introduire le concept de compétence ethnoculturelle dans le développement et l'actualisation des mandats cliniques (programmes, activités professionnelles et intervention) favorise la

⁶ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, Pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes : agissons en complices, Rapport du Comité jeunesse, 1998, p. 9

⁷ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC, Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience, Programme-services Jeunes en difficulté, 2007-2010, 2007, p.84.

dispensation de services pertinents, sensibles et respectueux à l'égard de la clientèle issue des communautés ethnoculturelles. La compétence ethnoculturelle est la capacité d'intégrer le savoir et les réalités ethnoculturelles dans l'intervention afin qu'elle soit aidante, mais également perçue comme aidante pour le client et sa famille. La compétence ethnoculturelle est aussi une approche stratégique en matière de services de santé et de services sociaux.

L'intégration de cette dimension dans nos services permet de :

- réaliser une meilleure évaluation de la situation et par voie de conséquence, la mise en place de mesures culturellement plus adaptées pour le jeune et sa famille;
- favoriser la collaboration des clients ;
- prévenir l'aggravation des difficultés;
- réduire la durée de la prise en charge et le recours à la judiciarisation ;
- augmenter la satisfaction des clients à l'égard des services ainsi que celle des intervenants.

À ce jour, de nombreuses initiatives et projets ont été réalisés, notamment :

- la consultation interculturelle;
- le recours aux interprètes professionnels;
- l'utilisation des aidants naturels;
- la dispensation d'une formation interculturelle aux intervenants;
- le développement de partenariats avec les organismes communautaires;
- le traitement de demandes d'accommodement raisonnable de la part des usagers;
- l'adaptation des outils cliniques considérant les particularités de l'intervention auprès de la clientèle ethnoculturelle.

lasenza, I. *Compétence ethnoculturelle au CJM-IU, Montréal, 2005.*

CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL-INSTITUT UNIVERSITAIRE. *Politique sur la diversité ethnoculturelle, Adoptée au conseil d'administration le 13 décembre 2010.*

Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants : portrait des usagers et de leur trajectoire de services

Une recherche a été réalisée à partir des renseignements cliniques et administratifs contenus dans le dossier informatisé de 7700 usagers dont la demande en LPJ ou en LSJPA a débuté entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Cette recherche a été effectuée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et a permis de dresser un portrait touchant quatre aspects plus spécifiques à savoir :

- Les caractéristiques des signalements en protection de la jeunesse.
- La surreprésentation des enfants et des jeunes Noirs.
- La trajectoire de services des enfants et des jeunes.
- Les caractéristiques des enfants et des jeunes pris en charge.

Les résultats de ce portrait annuel révèlent d'importantes différences selon l'appartenance des jeunes en ce qui concerne le phénomène de surreprésentation à l'entrée des services de

protection et aux jeunes contrevenants, ainsi qu'au niveau de la trajectoire de services aux différentes étapes de prise de décisions en protection de la jeunesse et en LSJPA. En ce qui concerne les services de protection, les résultats confirment les conclusions d'autres études, à savoir que les enfants noirs sont surreprésentés aux signalements, compte tenu du poids de leur communauté dans la population montréalaise (Bernard et McAll, 2004, Bélony, 2007; Lavergne et al., 2009).

Les présents résultats montrent aussi que ces enfants ainsi que ceux issus des autres minorités sont plus nombreux que les enfants non issus de ces groupes à voir leur dossier fermé, soit parce que l'on considère que leur sécurité ou leur développement n'est pas compromis, soit parce que le recours à l'intervention terminale durant l'étape de l'orientation suffit à ce qu'il n'y ait plus compromission. Ces résultats semblent témoigner de la capacité des intervenants chargés de l'évaluation et de l'orientation à redresser une situation qui pourrait autrement s'avérer préjudiciable pour les enfants des minorités, et en particulier, pour les enfants noirs et leurs parents. En effet, le signalement massif de ces enfants qui, dans les faits, ne semblent avoir un besoin de protection plus grand que les autres groupes étudiés pourrait refléter une discrimination systémique susceptible de mener à un contrôle social accru non justifié de ces familles par les institutions publiques et les professionnels de l'intervention qui prennent des décisions les concernant (Eid et al., 2011). Le traitement qui est fait des situations en protection de la jeunesse permet d'atténuer un tel biais, du moins à l'étape de l'évaluation. Les résultats montrent en effet qu'à l'étape réception et traitement des signalements (RTS), les enfants des minorités (Noirs et autres minorités) font tout de même deux fois plus souvent l'objet d'un signalement retenu. Ces résultats questionnent la pertinence de retenir autant de signalements lorsque l'on sait que ces enfants sont, par la suite, le plus souvent orientés vers des services de soutien à la famille offerts par les ressources de la communauté plutôt que vers une prise en charge à l'application des mesures.

Une analyse plus approfondie des situations permettrait de mieux éclairer la décision sur la rétention du signalement et d'éviter ainsi le recours inutile à une évaluation formelle. Une initiative visant justement à aller plus loin dans les activités de vérification complémentaire à l'étape RTS dans les cas spécifiques d'abus physiques mineurs ou de méthodes éducatives déraisonnables impliquant des enfants de plus de cinq ans a été mise sur pied il y a quelques années au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) (CCSMTL, 2016). Les présents résultats suggèrent l'importance de poursuivre de tels efforts et même d'envisager la possibilité de les étendre à l'ensemble des cas de compromission pour ce groupe d'enfants.

Les résultats indiquent par ailleurs que, lorsqu'une intervention terminale n'est pas possible dans le cas des enfants noirs dont la sécurité ou le développement est considéré compromis, la judiciarisation devient l'option la plus souvent privilégiée. Bien qu'un tel résultat puisse refléter la méfiance des parents face à l'intrusion de l'État dans la vie familiale, cela rappelle néanmoins l'importance de miser sur des approches axées sur la collaboration et la participation des parents à l'intervention ainsi que sur la compétence interculturelle si l'on veut favoriser la mobilisation au changement des familles et assurer plus efficacement la protection des enfants. Les différences s'amenuisent à l'étape de la prise en charge.

Peu importe leur origine ethnique, la majorité des enfants pris en charge en protection de la jeunesse sont suivis dans leur propre milieu familial sans avoir recours au placement. Au cours de la première année d'intervention, les enfants noirs sont placés dans une proportion

semblable à celle des enfants non issus des minorités, et leur placement a davantage lieu dans une ressource de type familial, tandis que les enfants issus des autres minorités, dont 44% sont âgés de 12 à 17 ans, sont le plus souvent placés en centre de réadaptation ou en ressource intermédiaire. D'autres aspects de l'intervention, tels que la durée de la prise en charge, la durée et la stabilité du placement, les projets de vie et le soutien offert aux parents, ne sont pas couverts par la présente analyse et mériteraient d'être étudiés si l'on se veut se doter d'un portrait encore plus complet de la situation du placement dans le cas des enfants des minorités.

En ce qui concerne la LSJPA, les résultats révèlent aussi l'existence d'une surreprésentation de jeunes Noirs parmi ceux ayant fait l'objet d'une demande en vertu de la LSJPA, ce que d'autres études ont d'ailleurs aussi déjà noté (Bernard et McAll, 2008, 2010; Faubert et al., 2015). Les trajectoires comparées des jeunes ayant reçu des services en vertu de la LSJPA font aussi ressortir des différences importantes en ce qui concerne les jeunes Noirs. Ces jeunes sont plus nombreux à être détenus avant comparution, moins nombreux à se faire offrir des sanctions extrajudiciaires, nettement plus nombreux à être judiciarisés, et encore davantage si le délit est une infraction contre la personne. Les résultats indiquent de plus que, lorsqu'ils sont en suivi de peine, les jeunes Noirs sont aussi plus nombreux à purger leur peine en unité de réadaptation sous garde. Certains facteurs pourraient cependant aider à mieux contextualiser ce traitement différentiel. D'une part, les jeunes Noirs sont plus nombreux dans le groupe d'âge des 12 à 14 ans, ce qui suggère une entrée plutôt précoce dans des activités interdites par la Loi et, d'autre part, ils sont plus nombreux à avoir à leur dossier des antécédents en vertu de la LSJPA et de la LPJ, témoignant ainsi d'un profil psychosocial plus lourd.

Les mauvais traitements envers les enfants sont identifiés dans les recherches comme un corrélat important de la délinquance (Hélie et Laurier, 2012; Savignac, 2009). Dans le cas des jeunes issus des minorités ethnoculturelles, d'autres facteurs sociaux sont aussi probablement en cause, à savoir la pauvreté, l'éclatement de la famille, les difficultés scolaires, mais aussi le profilage et la discrimination systémique dont ils sont plus susceptibles de faire l'objet dans divers domaines de leur vie (Direction générale des relations interculturelles, 2005; Eid, et al., 2011; Wright et Thomas, 2003; Rosich, 2007). Malheureusement ce type de facteurs n'a pas été documenté dans la présente analyse, ce qui limite les conclusions que l'on peut en tirer. Des études permettant d'inclure ces autres facteurs de même que des données sur les décisions (notamment celles des policiers) et les services rendus (notamment en CLSC) avant l'arrivée de ces jeunes en réadaptation sont nécessaires pour mieux comprendre les causes des disparités observées dans leur trajectoire en LSJPA ainsi que l'effet des interventions menées sur l'amélioration de leur bien-être.

S'il est vrai que les principales décisions qui mènent à la surreprésentation des jeunes Noirs dans les services Jeunes en difficulté sont prises en amont de celles du Directeur provincial, le fait que la majorité de ces jeunes Noirs en suivi de peine ont déjà fait l'objet d'au moins une intervention en protection de la jeunesse et d'un suivi de peine sous la LSJPA devrait nous amener à réfléchir sur l'adéquation des interventions menées auprès de ces jeunes et de leur famille. Cette réflexion devrait non seulement porter sur la qualité de l'aide offerte en protection de la jeunesse et en réadaptation, mais également contribuer à dégager des mesures plus globales visant à mieux prévenir la délinquance juvénile et à lutter plus efficacement contre la pauvreté et la discrimination qui font encore obstacle à la pleine intégration sociale d'une partie des jeunes et des familles issues de la population noire du Québec (Direction générale des relations interculturelles, 2005; Eid et al., 2011).

Les acteurs, tant institutionnels, judiciaires que communautaires devraient prendre part à cette réflexion et une attention accrue devrait être donnée au fait d'inclure dans cette démarche les familles et les jeunes eux-mêmes qui sont les premiers concernés par les solutions à mettre en place. En 2011, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse recommandait aux institutions qui travaillent auprès de la jeunesse immigrante ou racialisée d'intégrer l'approche interculturelle et antiraciste à l'intervention clinique et à la prestation de services. Il y a bel et bien eu des avancées dans ce sens, mais force est de constater qu'il y a encore place à l'amélioration.

Sarmiento, J. et Lavergne, C. *Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants : portrait des usagers et de leur trajectoire de services*. Défi jeunesse, vol. XXIII n° 2, 18 mars 2017.

SANTÉ MENTALE

Les problèmes de santé mentale sont présents dans tous les groupes d'âge. Des manifestations sont caractéristiques à certaines étapes de la vie, dont la jeunesse. L'adolescence étant une période charnière dans le développement de l'identité devient par le fait même, une période de vulnérabilité dans le développement de troubles mentaux.

- 50 % apparaissent avant l'âge de 14 ans
- 75 % avant l'âge de 22 ans.

Ils sont les principales causes d'hospitalisation pour les 15 à 24 ans.

La prévalence des troubles mentaux a doublé chez les jeunes de moins de 25 ans au cours des 10 dernières années. Au Québec, cela s'explique par l'augmentation de la fréquence du diagnostic du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Le suicide est la 2e cause la plus fréquente de mortalité chez les 15 à 19 ans.

"Surveillance des troubles mentaux au Québec : prévalence, mortalité et profil d'utilisation des services, INSPQ » est publié à partir des bases de données des fichiers de la RAMQ et du MSSS, qui composent le système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec (actes, hospitalisations et décès), mentionne que bien que la prévalence des troubles mentaux soit demeurée stable chez les adultes entre 1999 et 2010, elle a augmenté de façon importante chez les enfants et adolescents (du double), probablement à cause du diagnostic plus fréquent de TDAH. Ce rapport met aussi en évidence la surmortalité (surtout par suicide et trauma) des personnes atteintes de troubles mentaux.

http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001319/?&txt=Plan_d'action_en_santé_mentale&msss_valpub&date=DESC

L'état de santé mentale pour nos jeunes des centres jeunesse

Les jeunes suivis par nos services en protection de la jeunesse sont particulièrement vulnérables et plusieurs présentent des difficultés comportementales. Une proportion

importante des jeunes en difficulté d'adaptation présente un diagnostic ou une impression diagnostique de trouble mental.

Nos intervenants sont davantage confrontés à une clientèle présentant un taux de prévalence élevé en santé mentale. Ils se doivent donc d'être davantage outillés et formés pour faire face à ces différentes situations. Les centres jeunesse se sont alors organisés afin d'offrir un meilleur service.

L'étude de Jean-Yves Frappier, md, FRCP. Msc sur la santé des adolescents hébergés en CR au Québec montre une prévalence élevée de problèmes et de conditions de santé chez les jeunes en centre de réadaptation, tout comme de facteurs de risque pour la santé. [Santé des adolescent\(e\)s hébergé\(e\)s en centre de réadaptation, Rapport de recherche, Jean-Yves Frappier, md, FRCP. Msc, 12 mars 2015](#)

Selon une recherche effectuée à l'automne 2012 dans le cadre d'un stage au baccalauréat en criminologie portant sur la santé mentale chez une population de jeunes contrevenants pris en charge par les centres jeunesse : *Il est frappant de constater par cette étude que les jeunes contrevenants en centre jeunesse sont nombreux à présenter des troubles de santé mentale. Leurs comportements délinquants et souvent violents, à l'origine de leur prise en charge, sont compris et interprétés comme tels par les intervenants, sans que ne soit nécessairement mis de l'avant l'impact sur leurs conduites de la violence dont ils ont aussi été victimes dans le passé.*

Tel que mis de l'avant par l'étude, *plusieurs de ces jeunes présentant des troubles de comportement souffrent également de troubles de l'humeur ou de troubles anxieux en concomitance. Les troubles intériorisés peuvent effectivement pousser bon nombre de jeunes à commettre des actes non-conventionnels, impulsifs ou violents, le tout dans le but de gérer leurs problèmes respectifs ainsi que le stress qu'ils vivent au quotidien.* [Laurier, C. et Sauvé-Lafrance, M. \(2013\). Les troubles mentaux chez les jeunes contrevenants. Un bref état de la question. Défi jeunesse, 19\(3\), 26-32.](#)

Ce qui est offert à ces jeunes et aux intervenants confrontés à cette réalité

Des équipes-conseils multidisciplinaires ayant une expertise en santé mentale (équipe de deuxième niveau) ont été implantées dans les CJ. Leur mandat est de soutenir les intervenants cliniques en contact avec les jeunes (intervenants de premier niveau) en répondant à leurs demandes de consultation relatives à un trouble mental ou à un risque suicidaire. Des formations continues sont aussi offertes aux intervenants.

Un des points favorables dans l'intégration régionale est de permettre de transformer d'anciens partenaires en collaborateurs de services dans une équipe interdisciplinaire élargie. Les trajectoires sont revisitées afin d'offrir les meilleurs services. Les bénéfices de la réforme sont en construction.

SUICIDE

Pour les adolescents et les jeunes adultes, le suicide vient au 2e rang des causes de décès, immédiatement après les accidents de la route.

- Le taux annuel moyen de suicides des adolescents âgés de 15 à 19 ans est environ 1 par 10 000. Parmi les jeunes âgés de 12 à 16 ans, jusqu'à 10 % des garçons et 20 % des filles ont déjà songé à se suicider.

- À l'adolescence, les gais et lesbiennes risquent plus de tenter de se suicider que les adolescents hétérosexuels.
- Les adolescents Inuits et les membres des Premières Nations ont un taux de suicide 5 à 7 fois plus élevé.

L'adolescence est une période qui comporte de grandes inquiétudes et de nombreux changements alors que filles et garçons doivent confronter les difficultés de la transition à l'âge adulte. Cette période de la vie peut souvent entraîner une confusion qui isole l'adolescent de sa famille et de ses pairs.

Les filles tentent de se suicider plus souvent que les garçons, mais le geste suicidaire de ces derniers entraîne leur mort 4 fois plus souvent que celui des filles.

Les garçons emploient le plus souvent des moyens comme les armes à feu ou la pendaison, qui sont plus efficaces à causer la mort que celles utilisées par les filles qui ont recours à la surdose de médicaments et à l'automutilation à l'aide d'un objet tranchant.

<http://santecheznous.com/condition/getcondition/suicide-chez-les-adolescents>

Une étude menée en 2012 auprès de plus de 8000 jeunes représentatifs des écoles secondaires du Québec et portant sur la violence interpersonnelle (37) a révélé que 12,4% des filles et 5,9% des garçons ont fait une tentative de suicide dans la dernière année alors que c'est 33% des filles et 18,6% des garçons en CR qui avouent avoir fait de même. Pour les idéations suicidaires dans la dernière année (2014-2015), dans l'étude IRSC, c'est 31,3% des filles et 20,6% des garçons qui avouent en avoir eu, alors que dans notre étude, c'est 46,8% des filles et 28,6% des garçons qui en ont eu.

Santé des adolescents hébergés en centre de réadaptation des centres jeunesse au Québec, Jean-Yves Frappier, md, FRCPC, MSc, 12 mars 2015

L'ITINÉRANCE

Prévenir l'itinérance des jeunes, une priorité pour les DPJ et leurs partenaires.

Le plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 (<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001028/>) prévoit des actions envisagées et entreprises en collaboration avec les services de 1^{ère} ligne pour prévenir et réduire l'itinérance :

- Poursuite de l'implantation du programme en négligence (collabo 1^{ère} ligne et CJ)
- Poursuite de l'implantation du programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu
- Évaluation du développement de tous les enfants et les jeunes suivis en CJ à partir d'un outil clinique recommandé par le MSSS et en assurer le suivi.
- Diffusion et appropriation du *Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse*.

- Intégration, au plan d'intervention de chaque jeune de plus de 16 ans suivi en CJ, d'un plan visant une démarche de passage vers la vie autonome, notamment le Plan de cheminement vers l'autonomie
- Poursuite auprès des jeunes les plus vulnérables des CJ du programme Qualification des jeunes.
- Offrir des soins et services en santé mentale de première ligne aux jeunes, de modalités formelles de collaboration entre le professionnel répondant en santé mentale et le personnel des autres services destinés

LE TRAUMA DÉVELOPPEMENTAL

Un portrait des jeunes

Des années de connaissances cliniques ont influencé le déploiement récent de recherches portant sur les traumatismes vécus par les jeunes en centre de réadaptation. Ces études confirment que les troubles émotionnels et comportementaux manifestés par ces derniers pouvaient représenter, du moins en partie, des symptômes liés au cumul d'expériences de vie traumatisantes. Ainsi, les jeunes en centre de réadaptation ont vécu fréquemment l'expérience de traumatismes multiples : les abus physiques (chez 60% des jeunes), les mauvais traitements psychologiques (68%), les abus sexuels (38%), la négligence physique (56%) et la négligence psychologique (58%). Les recherches démontrent que ces jeunes vivent plus fréquemment l'expérience de traumatismes multiples, plutôt que de subir un incident de traumatisme isolé, ce qui entraîne des perturbations graves et affligeantes (Collin-Vézina et al. 2011).

Les recherches démontrent également que les expériences d'adversité dans l'enfance ont un impact sur la santé mentale et physique et représentent un facteur de risque pour l'individu le mettant davantage à risque de vivre des expériences ultérieures de victimisation et de devenir lui-même un agresseur (Felitti et Anda, 2009). De plus, les jeunes contrevenants s'exposent à des événements potentiellement traumatiques par les risques entraînés par leurs conduites délinquantes (utilisation d'armes, poursuites policières, implication dans des bagarres, etc.) en plus de leur propension générale à prendre des risques. Dans une recherche antérieure réalisée au Québec, pas moins de 61% des traumatismes recensés parmi 212 jeunes contrevenants pouvaient être attribués à une conséquence de leurs activités délinquantes (avoir été poignardé, avoir vu quelqu'un être poignardé, etc.) (Laurier, Guay, Lafortune & Toupin, 2015). En outre, ces jeunes ont souvent connu plusieurs formes de traumatismes interpersonnels (polyvictimisation), de façon chronique et répétée, ce qui a pu mener à des réactions post-traumatiques qui n'ont pas nécessairement donné lieu à une intervention.

Au Québec, 57,5% des jeunes contrevenants auraient reçu des services de la protection de la jeunesse avant leur prise en charge sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (Lafortune et coll., 2015). Afin d'assurer une réadaptation optimale des jeunes contrevenants via une meilleure prise en compte de leurs caractéristiques personnelles (réceptivité spécifique aux interventions), diminuer le risque de récidive et assurer leur intégration sociale, il importe de considérer leur fonctionnement dans son ensemble, dont de possibles réactions traumatiques.

Collin-Vézina, D., Coleman, K, Milne, L. Sell, J.& Daigneault, I. (2011). Trauma Experiences,

Maltreatment-Related Impairment, and Resilience Among Child Welfare Youth in Residential Care. *International Journal of Mental Health and Addiction*, vol. 9, issue 5.

Côté, C., Collin-Vézina, D. et Laurier C. (2017). *Présentation des travaux sur le trauma complexe auprès de la Direction adjointe du programme jeunesse réadaptation adolescents et jeunes contrevenants du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal.*

Fellitti, V. J. et ANDA, R. F. (2009). The relationship of adverse childhood experiences to adult medical disease, psychiatric disorders and sexual behavior : implications for healthcare. Dans Lanius, R. A., Vermetten, E. et Pain, C. (Eds.). *The hidden epidemic : the impact of early life trauma on health and disease*, Cambridge, Cambridge university press, 2009, chapitre 8.

Laurier, C., Guay, J.-P., Lafortune, D., & Toupin, J. (2015). Évaluer pour prévenir : les caractéristiques de la personnalité et les risques pris par les jeunes contrevenants associés aux gangs de rue. (FRQSC 2011-GR-138835).

Lafortune, D., Royer, M.N., Rossi, C., Turcotte, M.E., Boivin, R., Cousineau, M.M., Dionne, J., Drapeau, S., Guay, J.P., Fenchel, F., Laurier, C., Meilleur, D. et Trépanier, J. (2015). *La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents sept ans plus tard : portrait des jeunes, des trajectoires et des pratiques* (FQRSC 2011-TA-144097).

FUGUE

Liens vers l'étude de l'INESSS

- https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_Fugue.pdf
- https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/Coup_Doeil_Fugue.pdf

EXPLOITATION SEXUELLE

Définitions

Exploitation sexuelle : la personne est exploitée sexuellement; elle est forcée de se livrer à des actes sexuels en se prostituant ou en travaillant dans des salons de massage, pour des services d'escorte ou dans l'industrie du divertissement pour adultes (bars de danseuses); les victimes ont peu à dire sur ce qu'elles sont obligées de faire et sur le moment ou l'endroit où elles doivent travailler; tout leur argent ou presque est contrôlé par leur proxénète (trafiquant).

Traite de personnes, [En ligne : www.grc.gc.ca] page consultée le 6 juillet 2017.

Proxénétisme : est celui qui tire de l'argent de la prostitution d'autrui. « Il peut donc s'agir de personnes (souteneur, tenancier de bar, conjoint, frère, mère, ami, etc.), d'institutions (agences de voyages, journaux, hôteliers, agences matrimoniales) ou d'organisations criminelles qui profitent directement ou indirectement des revenus de la prostitution. ».

Poulin, 2004.

Conseil du statut de la femme (2012), Avis : La prostitution : il est temps d'agir, pp. 22-23.

Traite de personnes

Quatre (4) éléments qui définissent la traite de personnes peuvent être résumés ainsi :

1. l'acte (recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil);
2. les moyens (menace de recours ou recours à la force, contrainte, enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou situation de vulnérabilité, offre ou acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne);

3. le résultat final (la prostitution d'autrui ou autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou autres pratiques analogues, la servitude ou le prélèvement d'organes);
4. la situation de la victime (s'il s'agit d'un enfant ou s'il s'agit d'un adulte).

Conseil du statut de la femme (2012), Avis : La prostitution : il est temps d'agir, pp. 17-18.

Qui sont les cibles et où les retrouver

Il est vrai que les proxénètes recrutent parfois les jeunes filles dans les centres jeunesse, reconnaît l'expert. Les adolescentes qui y vivent sont vulnérables; elles deviennent donc des proies faciles. Mais les recruteurs rôdent aussi dans les endroits publics, les écoles, les parcs, les métros, les centres commerciaux, « *un peu n'importe où* ». Les réseaux sociaux sont aussi utilisés par les proxénètes.

Qui sont ces filles recrutées par les gangs de rue ?, article de Danielle Beaudoin, [En ligne : ici.radio-canada.ca], page consultée le 6 juillet 2017.

Des profils types

- La jeune fille naïve ou influençable, qui a un grand besoin d'amour ;
- L'aventurière, qui est attirée par le danger et qui joindra de son plein gré le gang de rue;
- La jeune fille en fugue, déboussolée et perdue, qui arrive dans une ville inconnue.

Source : [Choisis ton gang](#), portail du gouvernement du Québec.

Exploitation sexuelle et gangs de rue

Les membres de gangs sont présents dans les différents lieux fréquentés par les jeunes : écoles, arcades, parcs, transports en commun, etc. Les membres qui recrutent des jeunes filles à des fins de prostitution abordent ces dernières par le biais de la séduction.

Au départ, elles sont comblées par toutes sortes de gratification, autant au niveau affectif que matériel :

- sentiment d'appartenance;
- sentiment d'être aimée;
- importance;
- valorisation;
- don de bijoux et de vêtements;
- invitations au restaurant;
- invitations dans les partys où alcool et drogues sont offerts gratuitement, etc.

Pendant que les membres du gang mettent en place des moyens qui leur permettront d'assurer un passage bien planifié aux activités de prostitution, les jeunes filles deviennent amoureuses de l'un d'eux. Aussi, elles sont très souvent aveuglées par leurs sentiments et ne se rendent pas

compte du contrôle qu'exerce sur elles leur « amoureux », ni qu'elles seront exploitées sexuellement.

Après quelques semaines ou quelques mois d'une « *vie de rêve* » avec le membre de gang dont elles sont amoureuses, les jeunes filles sont graduellement plongées dans la prostitution pour devenir une source de profits.

La manipulation : de prince charmant à manipulateur

Afin d'amener les jeunes filles à se prostituer, plusieurs stratégies sont utilisées :

- on leur demande de rembourser les « *dettes* » qu'elles ont accumulées en lien avec les cadeaux reçus;
- on valorise la prostitution comme moyen de gagner de l'argent rapidement et d'être reconnues au sein du gang;
- on sollicite leur aide pour sortir leur « amoureux » d'une impasse financière;
- on élabore des projets d'avenir qui nécessitent de l'argent : déménager, voyager, avoir un enfant, etc.

Plusieurs jeunes filles acceptent donc le passage à la prostitution sans opposition, étant donné les sentiments d'amour et de dépendance les liant à un des membres du gang. Cependant, si elles s'opposent à leur intégration sur le marché du sexe ou aux exigences des membres du gang, elles peuvent être intimidées, menacées et brutalisées, jusqu'à ce qu'elles ne voient plus d'autre solution que d'accepter la soumission.

Que faire ?

1. briser le silence et en parler;
2. ne pas rester pas seule : il est primordial d'obtenir du soutien auprès des gens qui vous entourent (famille, amis, etc.) et des professionnels de votre secteur (professeurs, personnel scolaire, intervenants en CLSC, intervenants des ressources communautaires, intervenants du Centre jeunesse, etc.);
3. s'informer sur le phénomène des gangs, sur le processus d'engagement dans les activités de prostitution et sur les pistes à suivre pour soutenir votre jeune fille;
4. être conscient qu'en tant que parent, vous avez un pouvoir d'action et vous pouvez aider votre enfant à faire des choix éclairés;
5. ne jamais dénigrer le gang, et encore moins le membre dont votre jeune fille est amoureuse; soulevez plutôt des questionnements, nommez vos inquiétudes et échangez sur les valeurs en lien avec les relations amoureuses;
6. en tout temps, il faut s'intéresser aux activités et aux fréquentations de votre fille, pour l'encadrer, mais surtout pour qu'elle se sente importante à vos yeux;

7. maintenir ou recréer le lien avec votre jeune fille, en échangeant sur ses intérêts, en lui proposant des activités qu'elle aime et qui vous permettront de vivre ensemble des moments agréables.

D'ailleurs sur le site de la SPVM, nous retrouvons plusieurs éléments intéressants en lien avec l'exploitation sexuelle et les gangs de rue. À l'intérieur de cette publication, nous retrouvons deux outils, soit un premier qui informe sur l'indice d'affiliation aux gangs, de ce que vivent les jeunes filles qui se prostituent pour un gang et ce que le parent peut faire dans ces cas; le second outil est un dépliant à l'intention des jeunes filles de façon à ce qu'elles soient en mesure de reconnaître les princes charmants ou manipulateurs et des solutions pour y faire face.

Le dépliant « [Prostitution juvénile par les gangs](#) »

Le dépliant « [Saurais-tu reconnaître une vraie belle histoire d'amour d'une histoire d'horreur?](#) »

Gang de rue, [En ligne : WWW.SPVM.ca], page consultée le 6 juillet 2017.

Le gouvernement provincial a mis en place **une stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles** (2016-2021).

La structure de la stratégie ministérielle se décline en trois (3) volets :

- prévenir;
- intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle;
- développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir.

http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

PRÉPARATION À LA VIE AUTONOME

Il existe des services pour les jeunes issus des centres jeunesse leur permettant d'éviter la marginalisation et pour se préparer à la vie adulte.

Programme de qualification des jeunes (PQJ)

Le PQJ est un programme permettant d'accompagner l'adolescent pour une intégration autonome au sein de la société. Son but est de prévenir la marginalisation des jeunes issus des CJ au moment où ils atteignent leur majorité et que cesse leur prise en charge par nos services.

Le PQJ comprend trois volets :

- Préparation à la vie autonome (**favoriser** les apprentissages permettant d'accéder à une **autonomie fonctionnelle** : chercher et entretenir un logement, gérer ses finances personnelles, développer des habiletés sociales, voir à ses soins personnels).
- Qualification en vue de **l'insertion professionnelle** (acquérir des connaissances (**savoir**), des techniques particulières (**savoir-faire**) et d'attitudes essentielles (**savoir-être**) pour accéder au marché du travail et s'intégrer au corps social).
- Développement d'un réseau social et de soutien (développer des réseaux de soutien et d'aide sur lesquels les jeunes issus des CJ pourront compter).

Guide d'application du programme Qualification des jeunes (2010) Association des centres jeunesse du Québec

Le plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)

Le PCA vise à offrir aux jeunes de 16 à 24 ans, des conditions facilitant leurs passages à la vie adulte par de l'accompagnement dans le développement de leur autonomie. Cette démarche propose l'utilisation d'un outil commun avec les partenaires des divers secteurs (santé, éducation, emploi, immigration, organismes communautaires et services sociaux), afin d'améliorer la continuité des services offerts au jeune ainsi que le partenariat (rôle que peuvent jouer conjointement les organisations qui leur offrent des services, une responsabilité partagée).

<http://www.centresjeunessedelanaudiere.qc.ca/SalleDePresse/PQJ.pdf>

